



Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local du 16 juin 2025

C'est dans un contexte particulier que se déroule ce CSAL. Le contexte tant national qu'international est particulier, inhabituel, mais l'inhabituel semble donc devenir la norme. Pas une semaine, presque pas un jour sans qu'une actualité nous surprenne, nous choque, nous déstabilise.

A l'international, des génocides et conflits armés atroces avec un nombre incalculable de victimes... En France, un constat catastrophique : 330 000 SDF, 160 000 enfants battus chaque année, 1 féminicide tous les 3 jours, 9 millions de pauvres, 1 jeune sur 3 saute des repas, 100 000 tentatives de suicide par an, 200 000 jeunes déscolarisés par an, 81 000 détenus pour 60 000 places, 850 morts dans la rue en 2024, 400 plans de licenciements en cours dans l'industrie. Faut-il qu'on s'habitue à cela ? Est-ce cela désormais, la vie normale ?

Que d'agitation, de provocation, un retour parfois à des pratiques qu'on croyait d'un autre âge, à du machisme, du masculinisme, de l'autoritarisme, du fascisme assumé, du racisme décomplexé. L'impression de se trouver dans un mauvais film...

En dernier navet, nous avons découvert le choix unilatéral de l'opérateur ALAN par le ministère le 22 mai à l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy concernant la protection sociale complémentaire -PSC- (santé et prévoyance) qui deviendra obligatoire pour tous les agents dès le 1er janvier 2026.

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la start-up nation voulue par Emmanuel Macron tout en favorisant la marchandisation de la santé en fragilisant par tous moyens la sécurité sociale conquise en 1945. C'est une stratégie délibérée dite "cheval de Troie" pour faire rentrer l'assurantiel dans la protection sociale des fonctionnaires, prendre le contrôle sur des dizaines de milliards d'euros qui échappent encore aujourd'hui à leur appétit de profits immédiats. Depuis l'arrivée de la macronie à la présidence de la République, les agents de la DGFIP ont été dépossédés de leur travail, de leurs missions, de leurs droits et garanties, de leurs espaces de travail et maintenant de leur protection sociale complémentaire.

Alors que notre ministère est censé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale, il impose un opérateur lucratif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains de Singapour, des fonds spéculatifs américains ou encore des fonds d'investissements allemands. Autant de fonds qui attendent un retour rapide sur investissements.

Or, ALAN et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur équilibre financier la rémunération de leurs propriétaires que sont leurs actionnaires. Si dans un premier temps, pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leurs coûts, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leurs prestations diminuera.

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État. Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre : d'un côté une clientèle captive qui leur assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes !

ALAN a cumulé 250 millions d'euros de pertes en sept ans, compensées par des levées de fonds sur les marchés financiers auprès de sulfureux fonds de pensions anglo-saxons qui voudront sans aucun doute récupérer leur mise un jour ou l'autre. On peut donc considérer que rafler le marché de la PSC de Bercy sauve provisoirement ALAN... ou lui permet de continuer à faire de la cavalerie. En ce qui concerne les mutuelles, dont la MGEFI, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et

donc les rentrées financières des agents en activité, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraités, même en augmentant fortement leurs cotisations.

Pour la CGT Finances Publiques, le choix de cet opérateur est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé.

Cela veut dire concrètement un affaiblissement des droits pour toutes et tous et particulièrement ceux des retraités. Fragiliser les mutuelles historiques, c'est attaquer l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Les perdants seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourdes parce que soumise aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

Le choix d'ALAN, par une notation que la CGT juge biaisée et fautive, est une déclaration de guerre contre la mutualité, c'est-à-dire contre les acteurs non lucratifs complémentaires à la sécurité sociale, que sont les mutuelles comme les institutions de prévoyance paritaires.

La désignation sans vergogne d'une start-tech comme Alan ne surprend pas venant de la macronie, mais on ne peut que redouter les conséquences économiques, sociales et sur la santé des agents de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, il est hors de question que ce contrat avec Alan soit signé par le ministère. Nous refusons de brader notre santé pour alimenter les marchés financiers et leurs actionnaires.

Au niveau local, nous avons des remarques à formuler sur le tableau de bord de veille sociale (TBVS) :

- comment expliquez-vous la différence du taux de télétravailleurs entre les 2 Services de Gestion Comptable ? (90,91 % à Nevers et 49,45% à Cosne Sur Loire, alors que le taux moyen de télétravailleurs est de 72,81 %). Les agents de Cosne ne sont pas différents des autres collègues et auraient peut-être aimé plus télétravailler.

- sur les services de Direction et de la Trésorerie Nevers Hôpital et Amendes, qu'est ce qui est mis en place concrètement pour éviter l'écèlement horaire des collègues ?

- combien d'agents sont actuellement toujours en télétravail 5j/5j ?

Il est dommage que les représentants du personnel soient informés des difficultés de 3 services (Trésorerie Nevers Hôpital et Amendes, Pôle Contrôle et Expertise et Pôle Contrôle Patrimoine et Revenus) en juin 2025 pour une situation relevant de 2024. La CGT espère que la Direction est informée au plus tôt de ces situations difficiles pour les collègues pour éviter tout mal être au travail et y remédier.

Nous avons pu prendre connaissance de la note sortie le 15 mai 2025 relative à la restructuration des services de Pôle de contrôle et d'expertise (PCE). La CGT souhaite connaître le calendrier et les modalités d'application de cette note sur le plan local. Les agents sont inquiets pour leur avenir professionnel.

En ce qui concerne la fusion du SIP - secteur foncier et du Centre Des Impôts Fonciers pour créer un Service Départemental des Impôts Fonciers, pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ?

Au niveau immobilier, nous souhaiterions avoir les informations suivantes :

- sur les travaux immobiliers prévus à Clamecy, et notamment l'installation des collègues au 1^{er} étage.
- un point d'étape sur l'avancement du projet de travaux de réorganisation physique de l'accueil de Camille Baynac
- sur le site de Barbusse, des agents ont constaté que des oiseaux percutent les vitres : existerait-il un dispositif pour éviter que cela se produise ?
- quand sera-t-il procédé au nettoyage des vitres des différents sites du département ?
- qu'en est-il du nettoyage des sièges des agents ?



Compte rendu du CSAL du 16/06/2025

En réponse à notre déclaration liminaire, la Direction a apporté les précisions suivantes :

- concernant la note sur la restructuration du PCE du 15 mai 2025, le sujet est prématuré. Des groupes de travail seront mis en place en septembre pour réfléchir à la mise en œuvre en associant le SIE.
- concernant la fusion SIP-foncier/CDIF, la restitution de l'audit réalisé auprès des deux services sera présentée le 1^{er} juillet à l'équipe de Direction ; des groupes de travail seront mis en place en septembre avec les chefs de services et les agents.

Formation professionnelle :

La Direction a souligné les difficultés du service en terme de personnel en 2024. Le poste de responsable local de la formation professionnel sera pourvu en septembre 2025.

Dans l'ensemble, la Direction se félicite de ce bilan en déplorant l'absence de formation locale pour 2024. Davantage de formations ont été ou seront donc organisées en local pour 2025. Bien qu'une refonte des concours soit en cours, la Direction maintient son accompagnement pour les concours en 2025.

Elle relève l'absentéisme élevé des e-formations et des formations en distanciel.

Budget :

La Direction nous a présenté le budget prévisionnel 2025.

Une enquête est en cours sur les véhicules de services pour déterminer les kilométrages annuels, afin d'optimiser leur utilisation.

Depuis le 1^{er} février 2025, un comptage par service des courriers envoyés est mis en place. A ce jour, il a été constaté une baisse globale du nombre de plis envoyés par rapport à 2024. Un bilan sera réalisé en fin d'année.

Tableau de bord de veille sociale (TBVS) :

Sur notre question concernant les écrêtements horaires, la Direction répond que ceux-ci sont souvent liés à la charge de travail en cas d'absence des collègues ou aux habitudes de travail de certains agents. La Direction souligne que les agents sont régulièrement informés sur le risque d'écèlement...

Sur le nombre de télétravailleurs de Cosne, la Direction nous a répondu qu'il n'y a pas eu de refus de télétravail dans ce service. Aucune autre réponse ne nous a été fournie pour expliquer la particularité du faible nombre de télétravailleurs à Cosne en 2024...

En ce qui concerne la situation de la Trésorerie Hospitalière, du PCE et du PCR, la Direction indique que ces services ont été renforcés en terme de personnel avec des recrutements et l'affectation de stagiaires en 2024 et 2025.

Observatoire Interne :

La directrice se félicite du taux de réponse et de l'évolution favorable des résultats qui sont, dans la globalité, supérieurs aux résultats nationaux. Cependant, elle indique que certains indicateurs sont des points à surveiller :

- 1/3 des agents est épuisé,
- seulement la moitié des agents s'estime bien informée des projets de la Direction,
- 1/4 des agents ne se sent pas acteur du changement au sein de la Direction.

L'évolution défavorable (-5 points) des informations disponibles sur l'intranet interpelle la directrice qui espère que cela sera résolu par la mise en place du nouvel Ulysse 58.

La directrice compte sur l'information, la formation et la communication pour remonter les indicateurs à surveiller.

Travaux immobiliers :

- Decize

La Direction présente un projet de travaux élaboré en consultant les collègues du site. Le projet doit maintenant être soumis à SPIB pour validation. Un vote sera proposé ultérieurement en CSAL.

- Clamecy

Suite à une visite de la Direction sur le site, un accord a été trouvé pour le déménagement des collègues au 1^{er} étage avec création d'une cloison. Les travaux sont prévus pour septembre, le temps d'obtenir des devis auprès des prestataires.

Suite à cette réinstallation, la zone d'accueil du rez-de-chaussée sera sécurisée par la pose d'un boîtier à code pour l'ouverture de la porte menant aux sanitaires et au foyer. Des caméras seront également installées pour surveiller l'entrée et l'accueil.

- Baynac

Pour les travaux de réorganisation de l'accueil, la Direction va faire appel à un ergonomiste qui interviendra en octobre. Affaire à suivre...

Pour les infiltrations d'eau constatées au 2^{ème} étage, leur origine viendrait de l'absence d'isolant sous certaines fenêtres. Des travaux test vont être effectués sur quelques fenêtres. Si cela est concluant, ils seront étendus aux autres fenêtres. Une recherche d'entreprise est en cours.

- Nettoyage des vitres et des sièges (tous sites)

Des demandes ont été faites à un prestataire.

Les représentantes CGT étaient Florence BAILLON et Carole DOUSPIS.